	SITES NATURA 2000 **DUNES DU LITTORAL LANDAIS** FR72000710 – L01 « Arcachon à Mimizan Plage » FR72000711 – L02 « Mimizan Plage à Vieux Boucau » FR72000712 – L03 « Vieux Boucau à Hossegor » FR72000713 – L04 « Hossegor à Tarnos »
ONF – Agence LNA Service Développement Littoral Risques Naturels **Relevé de décisions :** **COPIL Dunes du Littoral Landais** Le 22/04/2025 à Mimizan	**Objet :** Présentation de l'animation Natura 2000 des Dunes du littoral landais sur la période 2024-2025 par l'Office national des forêts. En l'absence de structure(s) porteuse(s), la Région porte l'animation. L'ONF est l'opérateur en charge de l'animation.

Membres du COPIL présents :

Mme Christelle Barbeau – (DDTM 40), Mme Chrys Barthe – OFB 40, M. Sylvain Bazas – (CNPF NA), M. Michel Boigné – APCG (Association des pêcheurs côtiers de Gironde), M. Aurélien Bruzi – Mairie de Ondres, Mme Sandrine Darmanin – Mairie de La Teste de Buch, Mme Blandine Dioré – DGAEM, M. Nicolas Domet – Mairie de Tarnos, M. Jean Dupouy – Sepanso 40, Mme Nadine Duru – Mairie de Ondres, Mme Sophie Gaston – DFCI Landes, Mme Célia Lavaud – Pays Landes Nature Côte Argent, Mme Isabelle Nogaro – Mairie de Tarnos, M. Michel Ruiz – LPO Aquitaine, M. Jean Marc Vigneaux – SEPANSO 40, M. Mathieu Destouesse – Région N-A, M. Paul Tourneur – ONF, Mme Zora Betzer – ONF, M. Jean-Baptiste Maisonnave - ONF, Mme Mathilde Chiaradia – ONF, Mme Mélanie Saule – ONF

Madame Sophie Weber – Région Nouvelle-Aquitaine en TEAMS

Ordre du jour :

- Tour de table
- Présentation de l'animation des sites littoraux landais (Mathilde Chiaradia) :
  - Bilan de l'année 2024 : synthèse des actions
  - Perspectives 2025-2027.
- Questions diverses

1 Introduction

Introduction de Madame la Présidente Sophie Weber qui rappelle le cadre du transfert de compétence entre l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un tour de table est effectué.

2 Présentation de l'animation des sites littoraux landais par l'ONF

Eléments de contexte :

Dans le cadre d'un marché d'animation à tanche ferme 2024-2025 qui arrive à son terme au 23 mai 2025, l'Office National des forêts assure l'animation des quatre sites Natura 2000 situés sur le littoral des Landes.

L'ensemble des DOCOBS a été révisé et validé en 2014.

Mathilde Chiaradia, cheffe de projet Natura 2000 présente l'ensemble des 4 sites et les actions engagées dans le cadre du marché d'animation 2024-2025 :

- N2000 FR72000710 – L01 « Arcachon à Mimizan Plage »
- N2000 FR72000711 – L02 « Mimizan Plage à Vieux Boucau »
- N2000 FR72000712 – L02 « Vieux Boucau à Hossegor »
- N2000 FR72000713 – L03 « Hossegor à Tarnos »

3 Questions diverses et échanges

Intervention de J-M. VIGNEAUX, SEPANSO :

Etude BRGM : Il y a une étude BRGM en cours sur les écoulements de nappes vers la plage, qui sont probablement liés à l'érosion marine observée.

Descriptif de l'étude : Le programme « DUNES : Espace des transitions » mené par le BRGM vise à apporter une vision globale et intégrée de l'objet « dune littorale » et des rôles de cet écosystème afin de faciliter leur adaptation et maintenir leurs fonctionnalités (géomorphologiques, hydrogéologiques, écosystémiques, socio-économiques) dans un contexte d'érosion marine chronique (plusieurs mètres par an en moyenne) et en anticipation des impacts du changement climatique. Notamment, les objectifs du Module 3 sont d'apporter les éléments de connaissance nécessaires pour mieux appréhender la complexité des hydrosystèmes dunaires et répondre aux enjeux actuels et futurs en améliorant la connaissance, sur :

- *les différents faciès de dépôts susceptibles d'être rencontrés au sein d'un massif dunaire et leur rôle vis-à-vis de l'hydrosystème,*
- *le fonctionnement des aquifères dunaires (de la recharge aux exutoires en passant par les écoulements au sein du massif dunaire),*
- *les pressions « naturelles » (climat, érosion, intrusion saline) et anthropiques,*
- *les milieux dépendants des ressources en eaux souterraines.*

ONF : Cette étude se révèle en effet très intéressante, les techniciens des différents secteurs d'étude sont associés, et ont des échanges réguliers sur ce sujet avec le BRGM.

Intervention de J. DUPOUY, SEPANSO :

Etangs de la Réserve de la Mallouеyre : de nombreuses dégradations sont à noter dans les étangs de la réserve de la Mallouеyre à Mimizan, peut-on faire quelque chose dans le cadre de Natura 2000 ? Est-ce dans le périmètre ?

ONF : La réserve biologique de la Mallouеyre est bien intégrée au périmètre Natura 2000 mais les actions au niveau des étangs ont lieu dans le cadre du programme d'actions de la réserve. Des actions de restauration ont été engagées les années passées, notamment via de l'extraction de Jussie. Des problèmes de fréquentation accrue sont constatés malgré la présence de panneaux et clôtures.

Intervention de J-M. VIGNEAUX, SEPANSO :

Modes de gestion : résultats sur les travaux engagés pour comparer les impacts de la gestion souple vis-à-vis de la libre évolution ? Intérêt de la libre évolution ?

ONF : Dans le cadre d'un projet financé par du mécénat sur la pointe de Capbreton, l'ONF met place une comparaison entre la gestion dite souple de la dune et la libre évolution effective depuis plusieurs années sur le site. Les travaux ont commencé en 2024 et vont se poursuivre en 2025. Les résultats seront donc disponibles.

La libre évolution est intéressante sur des zones où la dune peut reculer et n'impacte aucun enjeu, en réponse à une érosion marine intense par exemple. Ainsi, la non-fixation de la dune permet un recul progressif de son stock sédimentaire vers l'arrière : celui-ci sera moins soumis aux phénomènes d'érosion marine. Ce mode de gestion occasionne des impacts à court terme sur les milieux (dune grise, forêt) afin de préserver l'intégrité du cordon dunaire et de favoriser sa résilience au changement climatique.

Jean-Baptiste Maisonnave (ONF) précise que la libre évolution ne peut se réaliser que dans des zones sans aucun enjeu à l'arrière du cordon dunaire (et en terrain domanial). L'ONF cible ces zones particulières à l'aide d'un plan de gestion des dunes domaniales, qui intègre à la fois la notion de risque (risque d'érosion marine, risque de migration dunaire et risque de submersion marine) et les différents enjeux présents dans ou à proximité du territoire d'action de l'ONF (foncier privé, aménagement en foncier domanial, etc.).

Paul Tourneur (ONF) fait remarquer le caractère artificiel des dunes du littoral landais et girondin, qui ont été largement remodelées après la Seconde guerre mondiale. Cet héritage nécessite un entretien constant pour lutter contre l'ensablement de l'intérieur des terres, lorsque des enjeux s'y sont implantés et développés.

Travaux Biscarrosse : les travaux de reprofilage de la dune sont très impactant, pourquoi ?

ONF : Ces travaux d'envergure permettent de limiter la migration dunaire (ensablement) au niveau du centre-ville. Il existe des enjeux importants en arrière-dune qui nécessitent ces travaux qui restent exceptionnels et étroitement suivis par l'ONF.

Transferts de sédiments, cellules hydro-sédimentaires : des déplacements de sable sur de longues distances, des zones en accrétion, communes.

ONF : Grâce aux différents suivis des zones d'accrétion et d'érosion (notamment ceux effectués dans le cadre de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine), nous observons des disparités géographiques dans les mouvements sédimentaires. La mise en place des stratégies locales de gestion de la bande côtière permet d'intégrer la notion de cellule hydrosédimentaire et de dépasser les limites administratives de chaque commune, pour une approche plus globale et partagée.

Intervention de J. DUPOUY, SEPANSO :

Station épuration sur le territoire du Conservatoire du Littoral à Capbreton : des rejets de canalisation sur la pointe de Capbreton via la station épuration ont été observés.

ONF : En effet, l'arrière de la station d'épuration (propriété du Conservatoire du littoral) est en zone Natura 2000.

Intervention de J-M. VIGNEAUX, SEPANSO

Dunes grises : Mr Vigneaux demande des précisions sur les caractéristiques de la « dune grise », ses modalités d'installation et de développement.

ONF : La dune grise est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire dans le cadre de Natura 2000. Elle est habituellement située entre la dune blanche, soumise à des déplacements sableux importants, et la frange forestière. Les espèces de dune grise sont sensibles à un saupoudrage sableux important et au piétinement, et dépendent aussi de facteurs abiotiques (vent, salinité etc). La gestion souple des dunes domaniales consiste notamment à limiter les déplacements de sable vers l'arrière et sur les surfaces de dune grise. Sur certains secteurs, cette stabilisation favorise le développement rapide de la forêt à l'arrière, qui se développe au détriment de la dune grise par la fermeture du milieu. Sur ces zones, l'ONF expérimente depuis quelques années des travaux de restauration de dune grise, qui consiste en l'enlèvement de pins sur la dune afin de rouvrir le milieu. Plusieurs suivis de végétation réalisés post travaux illustrent une augmentation de la couverture d'espèces de dune grise, qui recolonisent rapidement le milieu une fois réouvert. Dans le cas d'une stratégie de libre évolution du cordon dunaire (aucune action de stabilisation, réalisable sur des sites très particuliers et sans enjeu), les mouvements de sable vers la forêt peuvent provoquer la disparition des arbres de première ligne. Le milieu nouvellement réouvert peut favoriser le développement d'espèces de dunes grises. Sur ces sites particuliers, des suivis de végétation sont mis en place.

Intervention de Célia LAVAUD, Pays Landes Nature Côte d'Argent

Demandes de précisions sur la différence entre siffle vent et caoudeyre :

ONF : Ces formations sont des déflations ou creusements de la dune, qui apparaissent sous la forme de petites entailles (siffle-vent) au niveau du front de dune. En prenant de l'ampleur (avec le déplacement du sable par le vent), elles évoluent dans la majorité des cas vers une morphologie en "auge" ou "chaudron". Ce sont ces objets, stigmates de l'érosion éolienne, qui sont nommés caoudeyres (terme gascon faisant référence à leur morphologie).

Intervention de M. DESTOUESSE, Région Nouvelle-Aquitaine

Pas d'ouverture d'appel à projets contrat Natura 2000 en 2024, du fait des transferts de dossiers complexes entre l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

ONF : Nous avons déposé une réponse à l'appel à projet Contrat Natura 2000 début 2025, concernant la limitation de la propagation d'espèces invasives en dune et forêt littorale de Tarnos. Nous attendons la réponse de la part de la Région.

L'animation des dunes du littoral landais, habituellement réalisée sur 3 années, a été scindée en deux marchés d'animation. Une première période d'animation sur une année (2024-2025) a été proposée. Cette animation sera suivie d'une seconde période d'animation sur deux années (2025-2027) qui débutera fin mai 2025. L'ONF est titulaire du marché et assurera l'animation pour ces deux années.

4 Conclusion

Mme Sophie Weber souligne la diversité et le caractère exceptionnel de ces sites littoraux Natura 2000. De plus, elle rappelle que le transfert de compétence engendre des retards qui s'expliquent par des dossiers incomplets et hérités de l'Etat. Toute l'équipe est mobilisée pour instruire les derniers dossiers, et pour rattraper ce retard (instruction et paiement).